

La réforme des rythmes scolaires

Par décret du 24 janvier 2013, le ministère de l'Éducation Nationale (MEN) réforme les rythmes scolaires de l'enseignement primaire. Ce nouvel aménagement du temps scolaires dégage du temps pour des activités périscolaires qui peut être mis à profit pour développer la pratique du jeu d'échecs auprès des écoliers.

Cet article a un double objectif :

1. Comprendre la réforme : résumé des principales dispositions du décret.
2. Utiliser le temps périscolaire pour développer les échecs à l'école : montrer comment les clubs peuvent mettre en place des activités échiquéennes dans le cadre de ce décret.

Comprendre la réforme

Le texte du décret sur le site [legifrance](http://legifrance.gouv.fr). Le décret expliqué et commenté sur le site de [France télévision](http://france-tv.fr)

Élèves concernés :

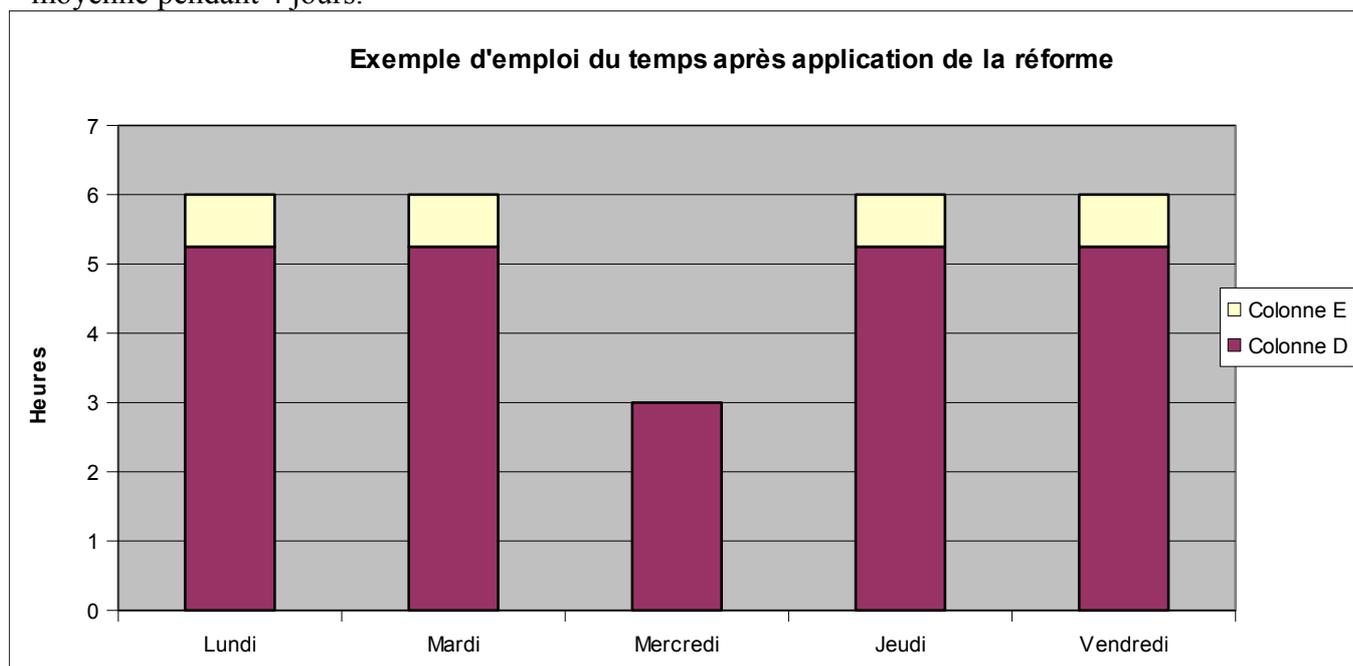
100% des écoliers du public et du privé, de la maternelle au CM2 en septembre 2014 dont 25% environ dès septembre 2013.

Principe général :

Le temps consacré aux apprentissages scolaires reste inchangé, soit 24 h par semaine.

Ces 24 h sont réparties sur 4,5 jours au lieu de 4, avec ajout du mercredi matin (exceptionnellement le samedi matin).

Le temps quotidien moyen pour les apprentissages est donc diminué, ce qui permet de dégager du temps pour des activités périscolaires représentées en jaune dans le graphique ci-dessous, soit 45 min en moyenne pendant 4 jours.



A retenir :

- Les activités périscolaires sont facultatives : les enfants y participent ou non, selon la décision de leurs parents.
- Les activités proposées sur le temps périscolaire sont organisées par les communes
- Le temps périscolaire peut être placé sur la pause de midi ou l'après-midi après la classe.
- Le temps périscolaire peut être cumulé sur plusieurs jours pour permettre des activités qui nécessitent plus de 45 min de présence, mais :
 - la journée d'enseignement doit être de 5 heures 30 maximum
 - la demi-journée d'enseignement doit être de 3 heures 30 maximum
 - la pause de midi ne peut pas être inférieure à 1 heure 30.

Utiliser le temps périscolaire pour développer les échecs à l'école

La hantise des enseignants et des parents est que le temps réservé aux activités périscolaires se ramène bien souvent à de la garderie. **Proposer une activité périscolaire Échecs ne peut qu'être bien accueilli par les municipalités, par les parents, et bien sûr par les enfants.**

Un club a tout intérêt à se saisir de cette opportunité pour :

- Toucher tous les jeunes d'une classe d'âge sur une commune, sensibiliser leurs parents sur les bienfaits éducatifs du jeu d'échecs et leur faire connaître le club.
- Renforcer les liens avec la municipalité, ancrer le club dans la vie de la commune.
- Trouver un financement pour salarier un ou plusieurs animateurs du club

Voici 3 exemples de projets à soumettre aux municipalités. Vous pouvez aussi vous appuyer sur les associations de parents d'élèves, et les directeurs d'écoles qui sont fréquemment en relation avec les municipalités.

Projet 1 : former le personnel municipal

Ce projet a été proposé par Thierry Leroyer à la municipalité de La Flèche, commune de 17000 habitants dans la Sarthe – 72. Thierry est correspondant académique de la Ligue des Pays de la Loire et président du club d'échecs de La Flèche.

Ce projet consiste à former une partie du personnel municipal pour que celui-ci puisse ensuite encadrer des ateliers d'initiation aux échecs en autonomie. [Voir courrier en annexe 1.](#)

Remarques

- Cette formation s'adresse aux personnels volontaires, titulaires d'un BAFA.
- La formation est prévue sur 2 jours espacés de 3 mois.
- Aucun niveau échiquéen requis au départ. Il s'agit de mettre en avant un apprentissage ludique des échecs à partir de petits jeux (voir par exemple sur [anim'echecs35](#))
- La rémunération du formateur pourra se situer autour de 50 € / h, soit 300 € la journée de 6h. Le formateur doit avoir une bonne expérience de l'animation en école.
- Cette formation peut aussi être proposée aux professeurs des écoles et des collèges motivés par l'animation pendant la classe ou hors temps scolaire ([BO janvier 2012](#))

Projet 2 : intégrer le temps périscolaire dans la vie du club

Le club intègre un nouveau créneau horaire dans son planning hebdomadaire d'ouvertures en fonction des horaires d'activités périscolaires de l'école.

L'activité peut se passer à l'école ou au club, selon les facilités de déplacements.

Les écoliers participants deviennent adhérents du club à part entière. Les frais d'adhésion au club, y compris les frais de licence, sont pris en charge par la municipalité et/ou les familles.

Les animateurs du club interviennent soit bénévolement, soit en tant que salariés du club si la municipalité accepte d'en assurer le financement.

Remarques :

- L'intérêt d'un tel projet est d'ancrer votre club dans la politique éducative de votre commune. Cela ne peut être que bénéfique pour le club (nombre d'adhérents, montant des subventions, image renforcée). La principale difficulté sera de trouver des intervenants disponibles sur le temps du midi ou en milieu d'après-midi.
- Ce projet peut aussi être proposé aux communes avoisinantes, par exemple en le proposant au niveau d'une communauté de communes.
- Vous n'êtes pas obligé de vous engager sur une année scolaire. De mon point de vue, la meilleure formule est de proposer des stages de 8 à 10 séances (entre 2 périodes de vacances) en limitant à 12 jeunes par groupe. Vous pouvez ainsi proposer plusieurs stages en différenciant les niveaux scolaires (grande section maternelle et CP, CE1 et CE2, CM1 et CM2 par exemple) et le niveau d'échecs (découverte, initiation, perfectionnement, préparation au championnat scolaire...)

- Demander à l'école d'acheter des jeux pour que les enfants puissent aussi jouer en dehors de l'atelier d'échecs. Dans un premier temps, le club pourra prêter des jeux.
- Si l'animateur est salarié les tarifs fréquemment pratiqués s'étalent entre 20 et 30 € TTC (déplacement compris) la séance d'une heure.

Projet 3 : proposer les services d'un salarié

C'est la solution la plus facile. La municipalité commande au club des séances d'animations échecs. Le club facture cette intervention à la municipalité et rémunère ses animateurs. Sur le principe, c'est la même chose que le projet 2 sauf que le club devient prestataire de la municipalité et n'est plus considéré comme partenaire.

Remarques

- La municipalité peut traiter directement avec le salarié sans passer par l'intermédiaire du club mais le plus souvent elle préférera avoir à faire à un club (ou un CD), surtout si celui-ci est bien implanté sur la commune.
- Les tarifs fréquemment pratiqués s'étalent entre 20 et 30 € TTC (déplacement compris) la séance d'une heure.

Mis en ligne le 20 juillet 2013

Pour la commission scolaire FFE

Dominique Ruhlmann

Correspondant académique Bretagne

Correspondant scolaire Ille-et-Vilaine (35)

Président de l'Échiquier du Pays de Liffré

Co-fondateur de [la plateforme MatPat](#)

Annexe 1
Projet 1 - former le personnel municipal

Exemple de courrier

Leroyer Thierry
Professeur des écoles La Flèche (72)
Président du club d'échecs La Flèche
Responsable du scolaire départemental de La Sarthe
et régional des Pays de Loire pour le jeu d'échecs.

Le 30/03/2013

Organisateur du championnat de France des écoles
en Juin 2013 à La Flèche.



Christophe Delafontaine
Animateur Echecs 72

Monsieur le Maire,

Les nouveaux rythmes scolaires des écoles primaires seront appliqués dans votre commune à la rentrée 2013. ou 2014

Votre municipalité a la charge d'organiser 3h par semaine d'activités périscolaires dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Nous vous proposons le jeu d'échecs.

Le jeu d'échecs est en pleine expansion actuellement en France.

L'intérêt de ce jeu n'est plus à démontrer : concentration, travail de mémorisation, respect des règles et de l'autre et de nombreuses compétences dans divers domaines.

Il est à la portée de tous les enfants. Il suffit de les y intéresser par une méthode ludique et pédagogique.

Nous proposons une formation pour votre personnel d'encadrement titulaire du BAF.

Cette formation se fera sur 2 journées (une en septembre et une en décembre 2013).

Pas besoin de savoir jouer aux échecs. Elle portera sur différents petits jeux qui permettent d'une façon ludique et pédagogique d'aller vers l'apprentissage du jeu d'échecs. Nous mettrons à disposition un film de 45 minutes, un livret méthodologique pour des séances de 45 minutes et un suivi par internet.

L'avantage pour vous, est un investissement réduit : quelques jeux, internet et le coût de la formation pour un personnel que vous rémunérez déjà.

Les enfants à partir de 6 ans découvriront un jeu passionnant qui leur apportera de nombreuses satisfactions.

Avec cette méthode créée par des professeurs et un animateur, ce sont plus de 200 élèves qui jouent régulièrement chaque semaine dans une école maternelle, 4 écoles primaires et 3 collèges dans une ville de 17000 habitants.

Politique qui paye puisque depuis 3 ans, nous emmenons 100 petits fléchois (âgés de 5 à 18 ans) aux championnats départemental et régional scolaire.

Vous trouverez ci joint un bulletin d'inscription.

Nous restons à votre disposition si nécessaire.

M. Leroyer
leroyer.thierry@wanadoo.fr